

Concertation tarification parkings gares de Moirans et de Rives Groupe de travail - réunion n°1

[Moirans, le 23/03/2016]

Compte-rendu

Voir feuille de présence ci-jointe.

Introduction

Luc Remond introduit la séance et énonce la liste des personnes excusées.

Un tour de table est réalisé.

Objectif de la réunion

Luc Remond précise l'objectif de cette première réunion : valider avec le groupe les modalités de la concertation sur la base des propositions examinées en séance.

Proposition d'organisation de la concertation

Voir support de présentation actualisé ci-joint.

Luc Rémond présente aux membres du groupe les modalités proposées pour le déroulement de la concertation :

- les questions proposées au débat ;
- la production attendue ;
- · le déroulement et le planning ;
- la composition du groupe participant aux ateliers ;
- · les règles du jeu.

Principaux échanges

Enjeux de la concertation :

Alain Dezempte estime qu'il faut être très clair sur les enjeux de cette concertation. La tarification pourra-t-elle être remise en cause à l'issue de la concertation ?

Luc Remond rappelle que le Conseil communautaire a voté un principe, mais aussi l'engagement d'une concertation. À l'automne, le rapport de la concertation sera présenté en Conseil communautaire qui se prononcera alors sur la tarification, et le cas échéant sur les modalités de cette tarification.

Stéphane Cabaud note que la concertation a été lancée par décision du Conseil communautaire et non pas suite à la pétition.

Luc Remond répond que le sujet a été débattu à trois reprises en Conseil communautaire : en décembre 2015 et deux fois en janvier 2016. À chaque fois, l'engagement d'une concertation était prévu. Même s'il n'y avait pas eu de pétition, la concertation aurait été engagée.

Stéphane Cabaud souligne que la demande formulée dans la pétition était aussi d'interroger le niveau de service envisagé dans les parkings et qui est invoqué pour justifier la tarification.

Luc Remond confirme qu'à travers le débat sur la tarification, il s'agira d'aborder la question des services offerts dans les parkings. Ce niveau de service doit être discuté même si les parkings restent gratuits.

Yves Gimbert indique que la pétition a amené le Pays Voironnais à engager la concertation sous cette forme. Le débat ne se restreindra pas au niveau de service et à la tarification des parkings. Il devra bien porter plus largement sur les quatre questions évoquées en introduction.

Composition du groupe de travail :

Patrick Hautson représentera les riverains de la gare de Rives.

Annie Gallifet représentera l'ASERR (association pour la sauvergarde de l'environnement des riverains du rail) aux côtés de Laurent Cortella.

Yves Gimbert demande si l'ADUT (association dauphinoise des usagers du train) sera représentée ou si elle souhaite se faire représenter par l'ASULGV (association des usagers de la ligne Grenoble-Valence).

Luc Remond fait lecture en séance du message adressé par le secrétaire de l'ADUT qui indique qu'il demande à être excusé pour cette réunion et confirme la participation de l'association au groupe.

Yves Gimbert estime qu'il manque dans ce groupe les représentants des autres communes dont les usagers utilisent massivement les parkings des gares. Il faut les repérer à partir des enquêtes de rabattement et les inviter aux prochaines réunions.

Luc Remond indique que les communes du Pays Voironnais sont représentées par les instances intercommunales. Un compte-rendu sera fait systématiquement à la Commission Organisation de la Mobilité au sein de laquelle toutes les communes du Pays Voironnais sont représentées. Cela permettra de les associer à la discussion. Il rappelle par ailleurs que 60% des usagers des parkings de la gare de Rives sont extérieurs au Pays Voironnais, principalement de la Bièvre. Néanmoins le débat doit rester à l'échelle du Pays Voironnais et le groupe conserver une taille qui permet de travailler.

Guy Roudet considère qu'il serait intéressant d'avoir les représentants des communes hors Pays Voironnais « émettrices » d'usagers. En effet, s'il n'est pas normal de ne faire financer que les contribuables du Pays Voironnais, il serait pertinent de solliciter aussi les communes extérieures au Pays Voironnais. La même question pourrait se poser pour le pôle gare de Tullins qui bénéficie à une part importante d'usagers extérieurs au Pays Voironnais (30%).

Guy Roudet rappelle par ailleurs que les déplacements domicile - travail sont souvent subis et non choisis. Sans exclure toute idée de tarification, il faut reconnaître que les usagers du train sont aussi des contribuables et consacrent déjà un budget important pour leurs déplacements.

Luc Rémond reconnaît que la proposition de solliciter les communes extérieures au Pays Voironnais est une idée intéressante mais la Communauté ne peut imposer aux autres communes de participer financièrement, en raison du principe de libre administration des collectivités territoriales.

Alain Dezempte partage l'avis de Guy Roudet et rappelle que lors de l'aménagement du pôle d'échanges de Rives, il avait plaidé pour qu'une négociation soit engagée avec la Communauté de communes de Bièvre-Est pour participer au financement du projet. Les usagers originaires de Bièvre-Est sont libres d'utiliser la gare de Rives et ses parkings mais cela nécessite que leur territoire participe. Il est évident qu'il n'est pas possible de contraindre les territoires voisins de participer. Il faudrait néanmoins engager une négociation.

Luc Remond trouverait intéressant que Bièvre-Est puisse être représenté. Il rappelle toutefois que les territoires voisins considèrent que la solidarité inter-territoriale s'est exprimée à travers les subventions de la Région et du Département.

Bernard Legrand indique que les choix faits alors dépendaient du contexte de l'époque, avec un partenariat fixé par la Région. En ce qui concerne la représentation du Conseil de développement du Pays Voironnais (CDPV), un représentant du réseau des conseils de développement de la région urbaine grenobloise a intégré le groupe et à ce titre, représente toutes les communes utilisatrices des parkings. Les liens entre les territoires se renforcent par ailleurs et les élus membre du groupe de travail restent de bons relais. Le groupe de travail n'est pas le lieu le plus pertinent pour mener une discussion directe avec ces communes. Enfin, les usagers sont bien représentés par les associations présentes.

Plusieurs membres du groupe de travail soulignent le fait que la fonction de rabattement des gares de Moirans et de Rives bénéficie directement à l'agglomération grenobloise. Certains mettent en avant le développement économique qui doit mieux se diffuser dans la région urbaine afin d'agir sur les problèmes de déplacements.

Luc Remond indique qu'il va solliciter le Président du SMTC, Yann Mongaburu, également élu à Grenoble et à la Métro, pour qu'il participe au groupe de travail.

Par ailleurs, Luc Remond informe le groupe de travail que des discussions sont engagées avec les autres territoires de la région urbaine sur les thématiques développement économique et mobilités. Il souhaite que des outils soient mis en place d'ici à la fin de l'année.

Enfin, en ce qui concerne la fiabilité de l'offre TER, Luc Remond juge important de solliciter la participation d'un représentant de la Région et de la SNCF au groupe de travail.

Le groupe de travail ne retient pas la proposition d'associer l'ensemble des communes du Pays Voironnais concernées dans la mesure où elles sont représentées à travers les instances intercommunales et qu'il est nécessaire de limiter le nombre de participants pour le bon fonctionnement du groupe.

En revanche, le groupe convient d'inviter des représentants de Bièvre-Est (territoire « émetteur »), de Grenoble-Alpes Métropole (territoire « bénéficiaire »), de la Région et de la SNCF (pour ce qui concerne le TER).

Modalités d'échanges d'informations au sein du groupe de travail :

Luc Remond indique que les documents présentés en séance seront diffusés à l'ensemble des membres du groupe de travail.

Les comptes-rendus seront rédigés par le Pays Voironnais et soumis à la validation du groupe de travail.

Afin de préserver la liberté de parole au sein du groupe de travail, le contenu des échanges et des

informations devront rester confidentielles et ne pas être diffusées en dehors de ce cadre.

Parmi les documents à distribuer, le groupe demande à disposer des documents qui ont été votés en Conseil communautaire.

Enfin il est convenu que les membres qui souhaitent apporter des données intéressantes au groupe peuvent les transmettre au Pays Voironnais qui les centralisera et les diffusera (voir contact en fin de compte-rendu).

Le rôle et le nombre des réunions publiques :

Anne Favier demande des précisions sur le rôle des réunions publiques.

Luc Remond indique que ces réunions sont un moyen d'informer tous les usagers de la démarche, et de leur permettre de s'exprimer et aux décideurs de les écouter.

L'objectif de la 1ère réunion publique est de présenter la démarche et d'entendre les premiers avis. Cette réunion se tiendra le **lundi 2 mai à 19h à la salle des fêtes de Moirans** (date et lieu modifiés par rapport à ce qui avait été indiqué en séance).

La seconde réunion publique aura lieu le **mardi 20 septembre à 19h** à la salle des fêtes de Moirans et sera consacrée à la restitution de la synthèse des travaux.

Anne Favier propose d'ajouter une réunion publique intermédiaire au cours du processus. Elle suggère également d'inviter spécifiquement les communes «émettrices » qui ne sont pas représentées au groupe.

Luc Remond propose de faire d'abord les deux premiers ateliers et de convenir alors si l'organisation d'une réunion publique supplémentaire est nécessaire.

Interaction de la démarche avec les modalités de gestion des parkings :

Luc Remond rappelle que l'externalisation de la gestion les parkings des gares de Moirans et de Rives ne peut être remise en cause, le Pays Voironnais ne disposant pas des moyens nécessaires pour assurer cette gestion en interne.

Le Pays Voironnais va donc lancer un appel d'offre à la fin du mois d'avril, afin de désigner un prestataire de service. Les offres seront réceptionnées avant l'été ce qui permettra d'affiner la définition des tarifs dans le cadre de la concertation.

Le marché ne sera pas notifié avant le résultat de la concertation et le nouveau vote du Conseil communautaire.

Le marché sera décomposé en différents niveaux de prestations de manière à pouvoir s'adapter à la décision qui sera prise à l'issue de la concertation.

En ce qui concerne le niveau de service, Luc Remond juge essentiel le fait de pouvoir contrôler l'accès aux parkings en ouvrage de Moirans et de Rives, indépendamment de la tarification, pour des raisons de sûreté et de gestion de la saturation. Ce sujet du niveau de service pourra être abordé dans le cadre de la concertation.

Dans le même sens, Luc Rémond indique que certains usagers du parking de la gare de Tullins expriment des difficultés pour trouver de la place et font part d'usages inappropriés du parking (voitures ventouses). Sans outils de gestion, le Pays Voironnais ne peut pas interagir.

Fonctionnement de la tarification :

Yves Gimbert souhaite que le Pays Voironnais indique de façon précise le fonctionnement de la tarification et les incidences sur le temps de parcours des usagers : combien de temps va prendre l'accès au parking par exemple ?

Si le nombre de barrières en entrée est insuffisant ou en cas de panne, cela risque de provoquer des embouteillages qui peuvent être préjudiciables pour les usagers. Il ne faut pas oublier que les usagers des parkings de gare arrivent aux mêmes heures, contrairement aux parkings de centre-ville.

Luc Remond répond que le Pays Voironnais va demander au prestataire un système à la fois fiable et offrant un « débit » efficace.

Didier Locatelli ajoute que des retours d'expériences seront partagés avec le groupe de travail lorsque cette question spécifique de la tarification sera abordée (5ème réunion, le 4 juillet)

Les autres parkings relais :

Dorothée Ravatin s'interroge par rapport au fait que les parkings relais sont généralement gratuits en France. C'est le cas à Lyon et à Grenoble. L'usager doit simplement s'acquitter d'un titre de transport. Comment expliquer que dans la majorité des territoires, les P+R soient gratuits pour les usagers munis d'un titre de transport et qu'on paie dans le Voironnais ?

Luc Remond souligne qu'il existe d'autres parkings où les usagers des transports contribuent. C'est le cas au parking des Tisserands à Voiron.

Mesure des impacts de la tarification :

Luc Remond informe le groupe de travail qu'il n'y aura pas d'étude d'impact à proprement parler.

En revanche, le Pays Voironnais va actualiser les données d'origine destination à sa disposition (ces données ont été collectées entre 2009 et 2012). Des enquêtes vont être réalisées dans chacune des 7 gares du territoire sur le même modèle que les enquêtes rabattement réalisées par la Région. Les résultats devraient être obtenus lors de la 1ère quinzaine du mois de mai. Cela permettra d'évaluer les potentiels reports d'usagers liés à une mise en tarification.

Dorothée Ravatin suggère de passer par les emails des usagers TER détenus par la SNCF pour réaliser ces enquêtes.

Yves Gimbert précise que seulement 30% des usagers TER en Rhône-Alpes sont des pendulaires. Les autres usagers sont des « occasionnels » et n'ont donc pas d'abonnement.

Didier Locatelli indique que ce sujet pourra également être alimenté par la capitalisation d'expériences d'autres territoires.

Luc Remond estime très aléatoire de présager des changements de pratiques des usagers.

Didier Locatelli note qu'il n'est possible de mesurer des comportements qu'a posteriori.

Alain Dezempte juge nécessaire d'amener des exemples avec des contextes géographiques identiques à notre territoire.

Céline Lucas évoque le risque de « fuite au péage » si les quartiers environnants offrent du stationnement gratuit. Il s'agit de s'inscrire dans une approche prospective et de capitaliser l'expérience d'autres territoires.

Anne Favier constate que le doublement du tarif de l'abonnement TER au parking des Tisserands à

Voiron a eu un impact important sur la fréquentation.

Olivier Bouret considère que la SNCF est en capacité de fournir des statistiques de fréquentation précises. Cette fréquentation a presque doublé pour certaines gares depuis 2008/2011.

Luc Remond témoigne par ailleurs de l'impact perceptible du tram E sur les habitudes des Voreppins. Les dernières données de fréquentation de la gare seraient intéressantes à obtenir.

Thématiques abordées par le groupe de travail :

Le groupe de travail décide de modifier l'ordre des 4 thématiques initialement proposé, en traitant la question de la tarification des parkings en ouvrage en dernier (plutôt qu'en deuxième). Ce qui renvoie cette thématique à la réunion du lundi 4 juillet (voir support de présentation ci-joint).

Il semble en effet plus cohérent d'échanger préalablement sur le financement de la mobilité, les impacts de la tarification (sur les usages et les quartiers de gares), les alternatives au rabattement en voiture individuelle, avant d'aborder la question spécifique de la tarification des parkings en ouvrage.

• quel financement de la mobilité pour les périurbains : quelle répartition du financement des infrastructures et services entre usagers et contribuables ? => mercredi 11 mai à 19h à Moirans, salle Novesparc (date modifiée par rapport à ce qui avait été indiqué en séance) :

Olivier Finet considère que cet atelier doit permettre de dresser ce qu'est la mobilité sur notre territoire sans réduire le débat aux seuls parkings de gares.

Yves Gimbert reste attaché au fait de répondre à la question posée par les pétitionnaires et ne pas se perdre dans des considérations trop générales.

Didier Locatelli rappelle qu'un atelier spécifique sera consacré à la question de la tarification (5ème réunion, le lundi 4 juillet).

• quel impact de la tarification sur les usages et les comportements ? => mercredi 25 mai à 19h à Moirans, salle Novesparc :

Alain Dezempte souligne l'importance de prendre en compte l'impact de la mesure pour les communes et la gestion du stationnement dans l'environnement immédiat des gares.

• quelles solutions à développer pour favoriser un accès aux gares alternatifs à la voiture individuelle ? => mercredi 22 juin à 19h à Moirans, salle Novesparc :

Pas de commentaire particulier.

• <u>le cas particulier des parkings en ouvrage dans les pôles d'échanges et la question de la tarification</u> => **lundi 4 juillet à 19h** à Moirans, salle Novesparc.

Luc Remond précise qu'en cas de consensus sur la tarification, le débat sera ouvert sur les modalités de tarification. Plusieurs règles seront possibles. Il sera par exemple possible d'envisager la gratuité pour les étudiants dont les frais de transports ne sont pas pris en charge.

Serge Noguer estime qu'il faut travailler sur des scénarios d'usages pour définir les règles les mieux appropriées.

Olivier Finet se demande si la tarification doit se limiter aux parkings en ouvrages. Quid des parkings en nappes ?

Le rapport de recommandations du groupe de travail :

Yves Gimbert souhaite que le rapport de recommandations qui sera produit et validé par le groupe de travail soit remis aux élus du Pays Voironnais afin que ceux-ci puissent voter en connaissance de cause.

Luc Remond indique qu'un compte-rendu sera rédigé par le Pays Voironnais pour chaque réunion, que le groupe de travail validera. Le rapport de recommandations sera également rédigé par le Pays Voironnais en reprenant les conclusions de chaque atelier. Ce rapport sera soumis à la validation du groupe de travail à l'occasion de sa dernière réunion (le **mercredi 14 septembre à 19h** à Moirans, salle Novesparc) avant d'être présenté à la population (le mardi 20 septembre) puis présenté aux élus en Commission et en Conseil communautaire avant le vote. Un membre du groupe de travail pourra s'exprimer en Conseil.

Olivier Finet estime que le rapport doit être un outil d'aide à la décision pour les élus. Pour ce faire, il doit être synthétique.

Relevé de décisions

Le groupe de travail valide l'organisation de la concertation proposée en intégrant les adaptations suivantes :

- modifier la composition du groupe :
 - o actualisation de la liste des participants sur la base des indications données en séance ;
 - sollicitation de représentants de la Communauté de communes de Bièvre-Est, Grenoble-Alpes Métropole, la Région et la SNCF;
- recaler de l'ordre des 4 thématiques : question de la tarification des parkings en ouvrage abordée en dernier ;
- laisser la possibilité d'une réunion publique supplémentaire : à décider à l'issue de la 2ème réunion du groupe de travail ;
- voir s'il est possible d'obtenir une salle plus grande pour la réunion publique du 25 avril (ou changer la date le cas échéant).

Référent technique au Pays Voironnais

Louis GALLINO

Service aménagement planification

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais

Tel.: 04 76 32 74 47 / Email: louis.gallino@paysvoironnais.com

Toutes contestations ou réserves concernant le présent compte rendu devront être communiquées au plus tard sous 8 jours.

En l'absence de remarque, le présent compte rendu sera déclaré entériné.